

Voilà un contact bien riche en enseignement. Il contribuera sûrement à améliorer notre efficacité dans ce pays où Crédit Sud a développé un portefeuille de projets très important.

VIE DE LA FRATERNITE

Depuis le début de l'année,

Nous avons réalisé 10 projets pour un montant de 194.587 EUR..
Ces projets de développement se répartissent comme suit : 5 au Burkina Faso, 3 en RD Congo, 1 en Inde et 1 au Pérou.
Les dons s'élèvent à 88.204 EUR.

Félicitations et toute notre gratitude à

Monsieur et Madame GREFFE-HENRY de Herve qui, à l'occasion de la naissance de leur fils François, ont demandé à leurs amis de témoigner leur sympathie par un don à Fraternité St Paul/CréditSud.
Nous remercions ces nouveaux donateurs et leur annonçons qu'ils recevront pendant 2 ans ce Bulletin trimestriel qui relie l'association à ses donateurs.

Un rappel concernant les attestations fiscales.

Ce bulletin est le dernier de l'année 2011.
Nous souhaitons dès lors vous rappeler que les attestations fiscales seront automatiquement délivrées mi-février 2012 pour les dons (accumulés sur l'année) qui ont atteint 40 EUR minimum.
Nous désirons attirer votre attention sur le fait que les versements pour l'année fiscale 2011 doivent nous parvenir pour le 31 décembre 2011 au plus tard.
Les banques sont surchargées fin d'année, nous vous conseillons de ne pas attendre les derniers jours du mois pour effectuer votre éventuel dernier virement de l'année.
L'Administration fiscale vérifie régulièrement notre comptabilité et cela est son droit ; elle exige que le règlement soit appliqué : nous le faisons.



Émail: fraternite.saint.paul@belgacom.net

Site: creditsud.org

Editeur Responsable: Bernard Dawans
4, Rue Auguste Javaux 4020 Liège

Trésorier: 5, Allée des Rouges-gorges 4031 Liège
Compte: IBAN BE 93 0000 1973 6567
BIC BPOTBEB1

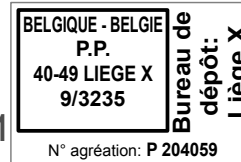


Siège Social:

8, Rue Élise Grandprez
4020 Liège

N°245

BULLETIN TRIMESTRIEL
Octobre Novembre Décembre 2011



Fraternité Saint-Paul pour l'aide au développement

Vie de la Fraternité

Bon à savoir !

Ce n'est un secret pour personne : les droits de succession, c'est-à-dire les impôts que payent les héritiers sur les valeurs qu'ils reçoivent en héritage peuvent atteindre des pourcentages importants, jusqu'à 80 % en Région Wallonne si le légataire n'a pas de lien de parenté avec le testateur.

Par contre, les institutions ou organismes agréés dont la Fraternité St-Paul (Crédit-Sud) fait partie, bénéficient d'un taux de faveur (7% en Wallonie).

Savez-vous que la loi belge a prévu un mécanisme permettant d'avantager une institution agréée par un legs qui ménage les intérêts de vos héritiers ou légataires, et est même susceptible de leur valoir un avantage supérieur à celui qu'ils auraient en étant les bénéficiaires directs de votre succession ?

Le « legs en duo » est prévu par l'art. 64 alinéa 2 du code des droits de succession. En application de cette disposition, on peut rédiger un testament en léguant une partie des biens à une ou plusieurs personnes de son choix, tout en léguant la partie restante



à une institution agréée qui se chargera du paiement de la totalité des droits de succession .

De cette façon la personne que vous souhaitez avantager bénéficie d'une somme au moins égale et peut-être même supérieure à celle qu'elle aurait obtenue en payant les droits de succession au taux s'appliquant à elle et l'œuvre que vous aurez choisie conservera une partie du legs.

Un exemple chiffré pour mieux comprendre:

André n'a pas d'héritier légal. Il souhaite avantager un ami et lui léguer 100.000 €.

Compte tenu des tarifs progressifs d'imposition en Région Wallonne, cet ami payera à l'Etat 58.125 € et il lui restera donc 41.875 €.

André apprend l'existence de l'art.64 alinéa 2 du Code des Droits de Succession. Il décide de léguer par testament 55.000 € à son ami et le solde soit 45.000 € à Crédit-Sud, à charge pour Crédit-Sud d'acquitter l'ensemble des droits de succession au taux d'imposition de chacun des légataires.

Ainsi l'ami d'André recevra 55 000 €.

Crédit-Sud payera ses propres droits de succession à 7 % (3 150 €) et les droits de succession dus par le légataire (ici 26 125 €) soit en tout 29 275 €. Crédit-Sud conservera donc un avantage de 15 725 € et chacun de la sorte y trouvera son compte.

Cette formule est d'autant plus intéressante que le ou les légataires sont plus éloignés de l'auteur du testament.

Si ce schéma est valable pour tout le pays, les taux d'imposition varient selon les régions, et en fonction du degré de parenté des personnes concernées ainsi que de l'importance des biens légués.

Nous ne pouvons donc que vous inviter à consulter un Notaire, si cela vous intéresse, et à lui demander de faire un calcul tenant compte de votre situation personnelle.

Depuis 1980 nous avons reçu 733.000 EUR en legs.

Nouvelles des projets

Projets de développement au BURKINA FASO

Depuis 2003, nous travaillons au Burkina Faso en collaboration avec une compétence locale en matière de développement, Dieudonné Bédiéré HIEN . Il a acquis une longue expérience des petits projets dans son pays, pour avoir travaillé pendant de nombreuses années à l'organisation de développement des diocèses catholiques du Burkina Faso , OCADES . Il était de passage en Europe et nous en avons profité pour l'inviter à passer deux jours avec nous pour faire le point de notre collaboration.

Nous avons actuellement en cours avec lui 35 contrats, certains remontant à de nombreuses années .

Quand on examine un tel ensemble de projets, on doit bien constater que la vie de notre représentant n'est pas facile : le pays est grand, la plupart des voies de communication sont des pistes en latérite sur lesquelles on casse facilement un véhicule La notion de prêt passe mal chez certains , même quand ils ont signé un contrat qui le prévoit . Des promoteurs disparaissent sans laisser d'adresse , on tombe parfois sur des promoteurs malhonnêtes.

Le constat global reste optimiste : des choses bougent, des résultats sont acquis , des gens vivent mieux grâce à notre action . Nous constatons qu'une présence régulière auprès des promoteurs est indispensable si on veut obtenir des résultats .

Des projets qui ne sont pas visités à fréquences rapprochées risquent de périlcliter pour toute sortes de causes : manque d'expérience, prévisions erronées quant à la rentabilité d'un projet, difficultés climatique. Etre sur place ne résout pas tous ces problèmes, mais permet d'aider les promoteurs à se ressaisir face aux difficultés et éventuellement à réorienter un projet.

Un aspect très important de l'action de Dieudonné Hien est l'examen des demandes de financement qui nous sont adressées. Rien ne peut remplacer un dialogue direct entre celui qui a l'idée d'un projet et celui qui sait ce qu'il faut faire pour le réussir. Pour beaucoup de nos partenaires, souvent peu formés, établir un plan d'investissement réaliste, faire un budget prévisionnel de résultats , n'est pas du tout évident . Réaliser toutes ces analyses peut se faire par courrier, mais avec beaucoup moins de chance de viser dans le mille. Toutes les décisions de financement sont toujours prises en commun par notre gestionnaire en Belgique et notre collaborateur sur place

Nous avons aussi revu les conditions de travail de notre agent, pour nous assurer ensemble d'une efficacité optimale de son action.